



AUTORISATION PARENTALE (arbitre mineur – Né après le 01/09/2004)

Nous soussignés, Madame, Monsieur

autorisons notre fils, fille

agé(e) de moins de 18 ans à ce jour, à assurer la fonction d'arbitre au sein du District de l'Ain de Football pour la saison 2022/2023.

Fait à le

Signature des parents ou du responsable de l'enfant :